

 Vlaamse overheid	 RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	 Wallonie
Présidence bruxelloise Brusselse voorzitterschap	<b>Commission nationale climat</b> <b>Priorités de la présidence bruxelloise en 2023</b>	

## 1. Burden sharing 2030

Le burden sharing 2030 est la première priorité de la présidence bruxelloise, avec en particulier :

- la conclusion d'un accord politique global en tenant compte des objectifs et obligations figurant dans les textes adoptés du paquet FitFor55. Un accord de coopération sera ensuite préparé pour fin 2023 ;
- la coordination de l'accord de coopération<sup>1</sup> approuvé en Comité de concertation le 30/11/2022 dans l'idée de boucler toutes les démarches nécessaires au plus tard le 30/06/2023.

## 2. PNEC

### a) Progress Report (rapport d'avancement)

Conformément au règlement européen 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, le Progress report du PNEC notifié en 2020 est attendu par la Commission européenne en mars 2023. La présidence bruxelloise veillera avec les pilotes à l'avancée des travaux conformément à la méthodologie de travail sur laquelle se sont accordés les entités.

### b) Mise à jour (draft)

Conformément au règlement européen 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, la mise à jour du PNEC notifié en 2020 est attendue par la Commission européenne en juin 2023 (version draft) et juin 2024 (version définitive, après consultation publique).

Comme elle l'a déjà fait en 2019, la présidence bruxelloise assurera le pilotage des discussions, avec la présidente de CONCERE, et via les groupes de travail concernés (GT conjoint CNC/CONCERE PNEC 2030

---

<sup>1</sup> Accord de coopération du (...) entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à *certaines dispositions* du partage des objectifs belges climat et énergie pour le début de la période 2021-2030 et au partage des revenus fédéraux de la mise aux enchères des quotas d'émissions pour les années 2015 à 2020 incluse.

et sous-GT communication), et veillera au bon déroulement des différentes étapes nécessaires à l'adoption de la mise à jour du PNEC 2030.

### **3. Gouvernance climatique**

En janvier 2019, un GT Gouvernance a été créé en CNC avec le mandat de réaliser une synthèse des propositions et recommandations en matière de renforcement de la gouvernance de la politique climatique en Belgique, issues de diverses institutions et organisations.

Le rapport de synthèse, formulant de nombreuses recommandations en matière de gouvernance climatique, a fait l'objet d'une prise d'acte de la CNC le 23/10/2019.

Le 3/12/2020, le GT Gouvernance (incluant aussi les secrétariats de CONCERE et de la CNC) a reçu le mandat de la CNC de concrétiser les propositions faites en ce qui concerne la cohérence entre CNC et CONCERE, mais pas sur les autres éléments du rapport. En 2021, une impulsion a donc été donnée pour amplifier et pérenniser les travaux conjoints, et en faciliter les procédures.

Au second semestre 2023, la présidence bruxelloise entend relancer les travaux relatifs aux autres éléments du rapport, qui n'ont pas encore été mis en œuvre.